

CPR du 30 Janvier :

Les points importants

La première Commission Paritaire Régionale de l'année s'est tenue lundi avec un collège employeur largement renouvelé après les élections consulaires de novembre, en grande partie féminisé. Parmi le grand nombre de points l'UNSA-CCI souhaite revenir sur les sujets les plus importants.

- **Modifications du règlement intérieur régional.**

Il s'agissait de remettre en cohérence le RI avec le statut des personnels des CCI. Comme nous l'avons régulièrement dénoncé le blocage et la contrainte des négociations nationales en CPN impactent directement notre région, c'est le cas pour le compte épargne temps.

En 2014 devant la crainte que de nombreuses régions ne provisionnent pas suffisamment les CET, l'ensemble du réseau a bloqué à 150 le nombre de jours pouvant être épargnés, pénalisant ainsi les agents de la CCIR Ile-de-France. Notre vote en CPR de lundi a permis notamment de dé plafonner l'épargne des agents âgés de 55 ans et plus, qui s'engageront à utiliser leur CET, pour un congé précédant immédiatement leur départ volontaire à la retraite, l'agent devra en faire la demande écrite.

D'autres modifications ont été adoptées sur le calcul de l'allocation de fin de carrière, la base restant la même, sur la désignation des représentants du personnel en CPR Formation, sur l'utilisation des documents communiqués aux membres de la CPR et aux organisations syndicales représentatives, ainsi que sur les dispositions permettant aux enseignants de la CCIT77 d'être représentés en IPC (instance paritaire de concertation).

- **Modification des ILC - le bât blesse...**

Afin de permettre à l'ensemble du personnel des unités de gestion nouvellement créées ou remaniées d'être représentées, une négociation sur la réorganisation des Instances Locales de Concertation a été entamée depuis plusieurs mois par la DGA RH. L'UNSA était en accord avec ce qui était proposé, des instances certes plus larges mais permettant à l'ensemble du personnel d'être représenté. A quelques semaines des élections et après avoir donné des gages et montré tant au niveau local que national que nous étions prêts à nous investir pour faire bouger les lignes, CCI-France change les règles de représentation du personnel. Comment dans ces conditions maintenir une réelle confiance ?

Pour l'UNSA, il est impensable de changer les règles de manière unilatérale après avoir obtenu la signature d'un protocole électoral, pas plus qu'il n'est acceptable d'allumer le feu de la polémique intersyndicale lorsque l'heure des élections des représentants du personnel a sonné.

**Nous nous refusons à entrer dans un jeu de dupe où chaque acteur protège ses pions.
Nous nous sommes donc opposés à cette modification.**





Syndicat National Autonome des Personnels
de Chambres de Commerce et d'Industrie

- **Modifications du dispositif d'accompagnement du basculement du RSAV au régime général (ex CCIP) - Impensable !**

Dès le début des négociations pour l'UNSA aucune raison ne pouvait justifier la remise en cause d'un système par lequel les salariés avaient déjà accepté de renoncer à une partie de leurs droits. Au cours des négociations, collectivement, nous avons obtenu l'abandon de la mesure concernant la remise en cause des droits des pères de trois enfants et plus (arrêt Griesmar). La CPR devait donc se prononcer sur deux propositions de modification :

Le paiement en capital unique des pensions de faible montant, après négociation, il est laissé au libre choix des agents

La modification des modalités de prise en compte des nouvelles dispositions ARRCO/AGIRC. Même après discussion la proposition reste **inacceptable** pour l'UNSA, la CCIR Paris Ile-de-France dans sa logique implacable de la règle à calcul, transformé pour la bonne cause, en égalité de traitement des agents de la CCIR avait totalement occulté la portée symbolique de la remise en cause d'un des derniers acquis obtenu de haute lutte par les agents de l'ex-CCIP.

Nous ne pouvons que regretter le manque d'échange entre représentants du personnel et de ceux élus sous l'étiquette du syndicat majoritaire en CPR, une voix manquait à l'appel et a fait basculer le dispositif d'accompagnement dans le néant. Inacceptable, lorsqu'on passe son temps à donner des leçons aux autres. La CGT si prompt habituellement à communiquer reste étrangement silencieuse et ce n'est pas l'agitation a posteriori de la CFE CGC qui changera la donne.

- **Restauration : montant de l'indemnité repas en cas de fermeture des restaurants de la CCIR- Mesquin !**

Malgré nos protestations une simple information donnée en CPR, l'indemnité repas passe à 6,70 euros pour le déjeuner lors de la fermeture d'un restaurant de la CCIR et ne sera pas versé aux collègues présents une demi-journée pour cause de temps partiel ou congé. Des économies disiez-vous ? Il n'y en pas visiblement de petites !

- **Abondement PEE PERCO- Du positif !**

Négociés dans un premier temps jusqu'en septembre 2016, les niveaux d'abondement seront maintenus dans des conditions similaires pour deux années supplémentaires, soit jusqu'au 31 décembre 2018. De nouvelles négociations seront prévues au plus tard en septembre 2018.

- **Evolution des écoles - Toujours l'inquiétude...**

Depuis la fin de l'année dernière et la campagne **# EN DANGER**, nous avons compris que la CCIR avait enfin pris en compte l'importance politique de la visibilité de nos écoles. Cependant pour des centaines de collègues l'avenir est incertain et rien de ce qui nous a



été dit lundi ne nous permet aujourd'hui de les rassurer tant les réorganisations et les perspectives à venir restent fragiles.

➤ **Pour Novancia,**

Impossible à l'heure actuelle pour la DGA RH et la DGA ERF de dire si l'ensemble de nos collègues seront reclassés d'ici deux ans mais tout sera mis en place pour que chacun puisse trouver sa place...Un tout petit nombre d'agents est aujourd'hui certain de retrouver sa place dans cette réorganisation, que deviendra le personnel dans un contexte de mutualisation ? Quel avenir pour une partie des enseignants ? Avec une telle épée de Damoclès, comment se projeter sur les deux années à venir et continuer chaque matin à faire tourner une école dont la fin est annoncée ?

➤ **ESIEE-Paris**

L'UNSA souhaitait revenir sur la réduction d'environ 10% des heures d'enseignement hors apprentissage dont l'objectif affiché est de réduire le déficit initial important du budget 2017. Nous déplorons le peu de concertation et la précipitation dans laquelle les décisions sont en train d'être prises. De la même manière, nous nous inquiétons du projet I-SITE, concernant la création d'un grand établissement cible comprenant l'Université de Paris-Est Marne-La-Vallée, l'IFSTAR...Quel avenir et quelle place pour le personnel ?

➤ **IFA Chauvin**

Le repreneur de l'IFA Chauvin a jeté l'éponge, l'IFA restera donc sous le giron CCIR. C'est donc vers la région que se tourne maintenant la direction générale pour trouver les financements nécessaires ; mais là encore il ne s'agit que d'une projection, aucune certitude sur la pérennité de son activité.

• **Télétravail – Des avancées !**

Le télétravail se met en place progressivement mais de manière solide. Reste encore à convaincre certains managers farouchement hostiles à son déploiement. Et pourtant, il a permis de sauver des postes et rend le quotidien des collègues qui en font l'expérience plus simple. Il reste cependant accordé sur une seule journée...

Enfin, la DGA RH ne s'est pas opposée à la demande de l'UNSA d'envisager son ouverture à certaines catégories du personnel qui sont pour l'instant inéligible et qui pourrait cependant y prétendre.

SOUTENEZ L'ACTION DE L'UNSA-CCI ... REJOIGNEZ-NOUS !!

**Plus que jamais, l'UNSA-CCI est engagée pour la défense
de nos emplois et la construction paritaire de notre statut.**